

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2023

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 8

Outils et instruments à main à fonctionnement manuel; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.

Note explicative

La classe 8 comprend essentiellement les outils et instruments à main à fonctionnement manuel pour la réalisation de tâches telles que le forage, la mise en forme, la coupe et le perçage.

Cette classe comprend notamment :

- les outils à fonctionnement manuel pour l'agriculture, le jardinage et le paysagisme;
- les outils à fonctionnement manuel pour menuisiers, artistes et autres artisans, par exemple : les marteaux, les matoirs et les burins;
- les manches pour outils à main à fonctionnement manuel, tels que les couteaux et les faux;
- les instruments à main électriques et non électriques pour la toilette personnelle et l'art corporel, par exemple : les rasoirs, les appareils à friser les cheveux, les appareils à imprimer des tatouages ainsi que les appareils de manucure et de pédicurie;
- les pompes à fonctionnement manuel;
- les couverts, tels que les couteaux, les fourchettes et les cuillères, y compris ceux en métaux précieux.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les outils et instruments actionnés par un moteur (cl. 7);
- la coutellerie chirurgicale (cl. 10);
- les pompes pour pneus de bicyclette (cl. 12), les pompes spécialement conçues pour les ballons de jeu (cl. 28);
- les armes de poing en tant qu'armes à feu (cl. 13);
- les coupe-papier et les déchiqueteuses de papier (articles de bureau) (cl. 16);
- les poignées pour les objets classés dans différentes classes selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les poignées de cannes, les poignées de parapluies (cl. 18), les manches à balais (cl. 21);
- les ustensiles de service, par exemple : les pinces à sucre, les pinces à glaçons, les pelles à tartes et les louches de service ainsi que les ustensiles de cuisine, par exemple : les cuillères à mélanger, les pilons et mortiers, les casse-noix et les spatules (cl. 21);
- les armes d'escrime (cl. 28).